

CONSEIL D'ADMINISTRATION

6e séance ordinaire - 9 mai 2023

8. Service de l'organisation scolaire – modifications au Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) 2023 – 2026 du Centre de services scolaire de Montréal ainsi qu'à des actes d'établissements – ajout de locaux à la disposition du Centre Yves-Thériault – rapatriement des groupes du point de service EDHAA Annexe Accès – modification de nom pour l'école Saints-Martyrs-Canadiens – pour adoption

Document déposé : Sommaire exécutif CA-10-202305-29 en date du 3 mai 2023 de Mme Laurie Rivet concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que, aux termes de l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP), le Centre de services scolaire (CSSDM) a adopté un Plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles (PTRDI) pour l'année scolaire 2023-2026 à la suite de la résolution 10 (CA-10-202302-27) du Conseil d'administration en date du 7 février 2023;

CONSIDÉRANT que les articles 79 et 110.1 de la LIP précisent que le conseil d'établissement d'une école ou d'un centre doit être consulté sur la modification ou la révocation de son acte d'établissement;

CONSIDÉRANT que, suivant l'article 193 de la LIP, le CSSDM a consulté le Comité de parents relativement à l'adoption du PTRDI;

CONSIDÉRANT que, suivant l'article 211 de la LIP, le CSSDM a consulté la Ville de Montréal, la Ville de Westmount et la Communauté métropolitaine de Montréal relativement à l'adoption du PTRDI;

CONSIDÉRANT que le Centre Yves-Thériault utilise des locaux situés au bâtiment 815, sis au 3750 boulevard Crémazie Est et que cette situation doit être représentée au sein de son acte d'établissement et au PTRDI:

CONSIDÉRANT que les consultations requises pour les modifications dressées au présent sommaire exécutif ont déjà été réalisées;

CONSIDÉRANT que le Centre Yves-Thériault, l'école Henri-Julien et l'école Saints-Martyrs-Canadiens sont déjà au fait de ces modifications;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1º d'ADOPTER les modifications au Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2023-2026 de Centre de services scolaire de Montréal conformément à ce qui est prévu au présent sommaire exécutif;
- 2° de MODIFIER, au 1^{er} juillet 2023, les actes d'établissements du Centre Yves-Thériault et de l'école Henri-Julien de la manière suivante :
 - Centre Yves-Thériault (815) : ajout de l'annexe du Centre Yves-Thériault, sis au 3750 rue Crémazie Est, bâtiment 815.

- École Henri-Julien (367) : retrait du point de service EHDAA, Annexe, Accès.
- École Saints-Martyrs-Canadiens : modification au nom de l'école Saints-Martyrs-Canadiens et son annexe, respectivement pour Saints-Martyrs-Canadiens, pavillon Sauvé (226) et Saints-Martyrs-Canadiens, pavillon Sauriol (195).

J'atteste que la présente résolution 8 (CA-10-202305-29) fait partie du texte du procès-verbal qui sera soumis au Conseil d'administration lors de la prochaine séance ordinaire.

M^e Chloé Normand Secrétaire générale

CN/sb